

Avis public

Prenez note que les bilans de qualité de l'eau potable des réseaux d'aqueduc de Weedon, Saint-Gérard et Fontainebleau sont déposés.

En vertu de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ces bilans peuvent être consultés au bureau municipal, 520, 2^e Avenue, durant les heures normales d'ouverture du lundi au vendredi.

Donné à Weedon, ce 16 mars 2021

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim,

Gaétan Perron